

FICHE INFORMATIVE PRODUIT

Modifié le: 01/11/2007 N° interne: Remplace date: 09/05/2006

VKG 1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

DÉNOMINATION VKG 1

COMMERCIALE

DOMAINE D'UTILISATION Graisse SKF avec plage de température étendue

Fabricant/importateur national

Société SKF Maintenance Products

Adresse Postbus 1008

Code postal/Ville NL-3430 BA Nieuwegein

 Pays
 The Netherlands

 Tél.
 +31 30 6307200

 Fax
 +31 30 6307205

Nom Adresse électronique Tél. (bureau) Country

David Sébastien sebastien.david@skf.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

SANTÉ

Peut être irritant pour les yeux.

Un contact prolongé ou fréquent peut provoquer une sécheresse et une démangeaison de la peau.

INCENDIE ET EXPLOSION

Non-inflammable mais combustible.

ENVIRONNEMENT

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

N°	Nom d'ingrédient	Reg.N°	N° CE	N° CAS		Classe de dangerosité/remarq ues
1	huile de base - non spécifié		-	-	60 - 100 %	Aucune obligation d''étiquetage
2	acides naphténiques, sels de zinc		234-409- 2	12001- 85-3	1 - 5 %	Xi,N,R36/38 - R51/53
3	zinc dialkyl dithiophosphate		272-028- 3	68649- 42-3	< 1 %	Xi,N,R38 - R41 - R51/53
4	phosphoric acid ester amine salt				< 1 %	N,R51/53

Explication des symboles : T+=très toxique, T=toxique, C=corrosif, Xn=nocif, Xi=irritant E=Explosif, O=Oxydant, F+=Extrêmement inflammable, F=Hautement inflammable, N=Dangereux pour l'environnemen

COMMENTAIRES SUR LA COMPOSITION

Le texte complet des phrases R mentionnées au paragraphe 3 se trouve sous le paragraphe 16.

Note L

La classification comme cancérogène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 3 % d'extrait de diméthyl sulfoxyde (DMSO) mesuré selon la méthode IP 346.

4. PREMIERS SECOURS

INHALATION

Ecarter immédiatement la victime de la source d'exposition. Donner du repos, de la chaleur et de l'air frais. Consulter un médecin si les symptômes augmentent.

CONTACT AVEC LA PEAU

Nettoyer immédiatement la peau souillée avec du savon ou un nettoyant doux et de l'eau. Enlever immédiatement le vêtement trempé et passer la peau sous l'eau. Utiliser une lotion pour les mains, pour empêcher que la peau ne se dessèche et ne craquèle. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

PROJECTIONS DANS LES YEUX

Nettoyer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau en gardant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact le cas échéant et continuer de rincer sous l'eau pendant au moins 15 minutes (en gardant les paupières ouvertes). Consulter un médecin si l'irritation persiste.



FICHE INFORMATIVE PRODUIT

Modifié le: 01/11/2007

N° interne:

Remplace date: 09/05/2006

VKG 1

INGESTION

NE PAS ESSAYER DE FAIRE VOMIR! En cas de vomissement, maintenir la tête vers le bas pour que le contenu de l'estomac n'entre pas dans les poumons. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Boire quelques verres d'eau ou de lait. Consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDI

AGENTS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Agent extincteur: dioxyde de carbone, poudre, mousse, eau pulvérisée ou brouillard d'eau.

AGENTS D'EXTINCTION INAPPROPRIÉS

Ne pas utiliser un jet d'eau direct car cela pourrait propager l'incendie.

METHODES D'EXTINCTIO

Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients qui sont exposés. Enlever les récipients de la zone en feu si cela peut se faire sans risque. Si possible, lutter contre le feu à partir d'un emplacement protégé.

RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

Non-inflammable mais combustible. Du monoxyde de carbone et des hydrocarbures sont libérés en cas de feu.

EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL EN CAS D'INCENDIE

Règle générale : Evacuer tout le personnel et utiliser un équipement de protection en cas de lutte contre l'incendie. Utiliser un appareil respiratoire portable lorsque le produit est présent dans un incendie.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

MESURES À PRENDRE POUR ÉVITER LES ACCIDENTS SUR LES PERSONNES

Fournir une bonne ventilation. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les voies respiratoires. Porter l'équipement de protection nécessaire. Garder les émissions à distance de la flamme.

MESURES DE SÉCURITÉ VISANT À PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT EXTERNE

Ne doit pas s'écouler dans le réseau d'égout, dans une alimentation d'eau potable ou dans le sol.

MÉTHODES APPROPRIÉES POUR LIMITER LES DÉGÂTS ET NETTOYER

Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Sécher, gratter et absorber le produit avec un matériau inerte, et mettre dans un récipient pour les déchets. Récolter et mettre les matériaux dans des récipients fermés et étiquetés dans une déchetterie homologuée. Nettoyer avec du savon et de l'eau ou un détergent. Nettoyer en utilisant de grandes quantités d'eau. Faire attention au risque de surfaces glissantes.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

DIRECTIVES DE MANUTENTION

Fournir une bonne ventilation. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter l'équipement de protection nécessaire. Conserver à distance de la flamme.

STOCKAGE

Conserver dans un endroit sec, frais et bien aéré. Conserver dans l'emballage original. Garder les récipients étroitement fermés. Conserver à des températures inférieures à 50 °C. Eviter le contact avec des agents oxydants. Conserver à distance de la flamme.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELL

MESURES PRÉVENTIVES

Fournir une bonne ventilation. Laver la peau avant de changer de travail et avant de manger, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Des équipements pour se nettoyer les yeux et des douches de sécurité doivent être disponibles lorsque l'on manipule ce produit.

PROTECTION RESPIRATOIRE

L'équipement de protection respiratoire n'est généralement pas nécessaire. En cas d'aération insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire avec filtre A/P2.

PROTECTION DES YEUX

En cas de risque d'éclaboussure dans les yeux, porter des lunettes étanches.

GANTS DE PROTECTION

Gants protecteurs (caoutchouc nitrile, Viton®).

VÊTEMENTS DE PROTECTION

Porter un vêtement de protection approprié.



FICHE INFORMATIVE PRODUIT

Modifié le: 01/11/2007 N° interne: Remplace date: 09/05/2006

VKG 1

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Taux d´agrégation:
Couleur:
Odeur:
Huile minérale.
Solubilité à l''eau
Pâte.
Marron clair.
Huile minérale.
Insoluble dans l'eau.

Paramètres physique et chimiques

Paramètre	Valeur/unité	Méthode / référence	Observation
Point m d'infammabilit	> 150 °C		
Densité	< 1 g/cm ³	25 °C	

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.

CONDITIONS A PROSCRIRE

Eviter la chaleur, les étincelles et les flammes nues.

RÉAGIT AVEC

Eviter le contact avec des agents oxydants.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

INHALATION

Lors d'un réchauffement, les vapeurs qui se libèrent peuvent provoquer une irritation des organes respiratoires. Peut provoquer une toux, des maux de tête, des nausées, des vomissements et une dyspnée.

CONTACT AVEC LA PEAU

Un contact prolongé ou fréquent peut provoquer une sécheresse et une démangeaison de la peau.

PROJECTIONS DANS LES YEUX

Peut provoquer une légère irritation ou un picotement des yeux.

INGESTION

Peut provoquer une irritation des muqueuses, de la nausée et des vomissements.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

ÉCOTOXICITÉ AQUATIQUE

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Classification selon la directive de l'eau allemande (WGK): 1

MOBILITÉ

Insoluble dans l'eau. Le produit flotte sur l'eau.

En cas de déversement sur le sol, le produit est adsorbé au contact des particules de terre.

DÉGRADABILITÉ

Difficilement biodégradable.

AUTRES DÉGÂTS

Les produits huileux peuvent provoquer une pollution des sols et des eaux.

CONCLUSION

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Classification selon la directive de l'eau allemande (WGK): 1

Difficilement biodégradable.

Les produits huileux peuvent provoquer une pollution des sols et des eaux.

Ne doit pas s'écouler dans le réseau d'égout, dans une alimentation d'eau potable ou dans le sol.



FICHE INFORMATIVE PRODUIT

Modifié le: 01/11/2007 N° interne: Remplace date: 09/05/2006

VKG 1

,									_	
13. CONSIDÉRATIONS RELA	TIVES À	L'ÉLIM	INATI	0						
GÉNÉRALITÉS Doit être traité comme un déchet dangereux. Récolter et mettre les matériaux dans des récipients fermés et étiquetés dans une déchetterie homologuée. Les emballages vides doivent être manipulés en préservant l'environnement selon les lois et la réglementation en vigueur. CATÉGORIES DE DÉCHETS Le code CED est donné à titre indicatif. L'utilisateur final choisira le code CED qui convient. 13 02 08* autres huiles moteur, de boÔte de vitesses et de lubrification										
14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT										
Le produit est classé dange	reux:			Oui	\boxtimes	Non		Non évalué		
AUTRES INFORMATIONS N'est pas classé parmi les marchandises dangereuses.										
15. INFORMATIONS RÉGLE	MENTAIR	ES								
Label UE	\boxtimes	Non			Oui			Non évalué		
COMPOSITION huile de base - non spécifié (60 - 100 %), acides naphténiques, sels de zinc (1 - 5 %), zinc dialkyl dithiophosphate ($<$ 1 %), phosphoric acid ester amine salt ($<$ 1 %)										
PHRASES R N° R52/53		ır les or	ganism	nes aquatio ment aqua		eut entra	iîner des	effets néfastes à loi	ng	
PHRASES S S24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux. S37 Porter des gants appropriés. S61 Éviter le rejet dans l''environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.										
RÉFÉRENCES Directive 1999/45/CE. Annex I; Directive 67/548/CEE. Directive 2001/58/CE (91/155/CEE). European Waste Catalogue (EWC 2002). Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. Transport de matières dangereuses : ADR, RID, IMDG et IATA.										
16. AUTRES INFORMATIONS	S									
LISTE INTÉGRALE DES INDICATIONS DE RISQUES PERTINENTES N° Texte des phrases-R R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.										

PUBLIÉ 09/05/2006

Irritant pour la peau.

Risque de lésions oculaires graves.

terme pour l'environnement aquatique.

terme pour l'environnement aquatique.

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long

R38

R41

R51/53

R52/53